

## Compte rendu de séance Séance du 18 Mars 2021

\*\_\*\*

### SOMMAIRE

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal - 2021\_03\_18\_007  
Scolaire : Horaires - 2021\_03\_18\_008  
Urbanisme : dénomination lotissement - 2021\_03\_18\_009  
Affaires foncières : cessions foncières - 2021\_03\_18\_010  
Affaires foncières : Cessions de terrains - 2021\_03\_18\_011  
Affaires foncières : acquisitions de terrains - 2021\_03\_18\_012  
Affaires Foncières : Cessions de terrains - 2021\_03\_18\_013  
Divers devis salles - 202\_03\_18\_015  
Divers devis salles - 2021\_03\_18\_016  
Médiathèque du Golfe - pôle rouge - 2021\_03\_18\_017  
Aménagement des Abords école, salles : Attribution du marché - 2021\_03\_18\_014

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

### **Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal**

**réf : 2021\_03\_18\_007**

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées au Maire lors du Conseil Municipal du 04 juin 2020,

Madame Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises à savoir :

#### **Décision 01-2021 : droit de préemption**

« 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

Limites fixées au dernier mandat :

→ ne s'applique qu'aux zones U et AU

est étendue aux constructions achevées depuis moins de 10 ans dans les zones U et Au ,

NUM DELEGATION	NUM D'ORDRE	SUJET	date	Numéro de Parcelle	Superficie	Adresse du bien
15	01_2021	Droit de préemption	07/12/2020	ZE 224 & ZE 238	321 + 194	6 rue des Chardonneret
			07/12/2020	ZI 137	1 093 m <sup>2</sup>	30 route de Talhouët
			07/12/2020	ZI 110	763 m <sup>2</sup>	4 Clos de Talhouët
			17/12/2020	ZE 309	394 m <sup>2</sup>	4 rue des rosiers
			30/12/2020	ZI 114	711 m <sup>2</sup>	8 Clos de Talhouët
			28/12/2020	ZE 181	598 m <sup>2</sup>	6 rue des Alouettes

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

#### Décision 02-2021 : Finances

Par délibération en date du 04 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

« 4 » De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Madame Le Maire a signé, au nom de la commune, les devis suivants :

NUM DELEGATION	NUM D'ORDRE	SUJET	date de devis	ent	montant TTC	nature du devis
4	02_2021	Finances	01/02/2021	BRICO PRO	1 758,00 €	Divers matériel service technique (souffleur, taille haie + perche taille haie, aspirateur, nettoyeur haute pression)
			23/02/2021	BRICO PRO	1 224,00 €	moteur combi pour espaces verts avec lame de coupes diverses
			05/02/2021	CGE	1 464,85 €	Divers matériels électrique (peseuse percussion, perforateur burineur, petits matériel électrique)
			26/01/2021	Entreprise CADORET	3 360,00 €	Abattage haie de sapin terrain des sports
			02/03/2021	SAUR Coët Candec	2 277,92 €	Extension du réseau
			10/03/2021	ALLIATECH	8 149,00 €	Toit cantine
			08/02/2021	Bretagne Fuites et Détections	1 620,00 €	Recherche de fuite toiture salles
			11/02/2021	COLAS	3 600,00 €	Reprise des têtes de tabouret voirie Lotissement Rives du Triskel
			18/01/2021	ECR ENVIRONNEMENT	3 594,00 €	Sondage géotechnique Lotissement "Keravelo"
			17/02/2021	RIVOAL	1 315,46 €	Caniveau et syphons de sols cuisine

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Scolaire : Horaires**

**réf : 2021\_03\_18\_008**

Vu la délibération du 20 décembre 2017 instaurant un retour de la semaine à 4 jours à la rentrée de septembre 2018 avec une répartition sur huit demi-journées,

Vu la délibération du 20 décembre 2017 fixant la semaine scolaire comme suit : Lundi Mardi Jeudi et Vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30,

Vu le courrier de l'Inspecteur d'Académie en date du 15 janvier 2021 demandant de renouveler l'organisation scolaire pour une durée de trois ans,

Vu le compte rendu du Conseil d'Ecole du mardi 9 mars 2021, approuvant ce maintien d'horaire pour les trois années à venir,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide le maintien des horaires scolaires comme suit :  
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h30 – 11h45 / 13h45 – 16h30

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Urbanisme : dénomination lotissement**

**réf : 2021\_03\_18\_009**

Madame le Maire expose que la dénomination des rues ou d'espaces publics relève exclusivement de la compétence du Conseil municipal.

Il convient dès à présent de trouver un nom pour le nouveau lotissement situé dans le Rue de Keravelo  
Sur proposition de la commission Urbanisme, Travaux et Environnement,  
Madame Le Maire et le bureau proposent que ce nouvel espace bâti soit : Lotissement Roz Avel

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, valide cette proposition

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Affaires foncières : cessions foncières**

**réf : 2021\_03\_18\_010**

Monsieur et Madame Maxime BEAUMANOIR sont propriétaires de la parcelle ZA 143 en partie située au lieu-dit Talné. Ils souhaitent acquérir une partie du délaissé de voie, accédant à leur propriété située en impasse.

Le Bureau Municipal propose au Conseil Municipal :

- de vendre à Monsieur et Madame BEAUMANOIR une partie du délaissé de voie communale accédant à leur propriété au prix forfaitaire de 2 000€, surface à définir suivant bornage,
- que de les frais de géomètre et de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, autorise cette cession et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **Affaires foncières : Cessions de terrains**

**réf : 2021\_03\_18\_011**

Monsieur Pierre-Yves LE BRETON et Madame Ségolène KERDAVID sont propriétaires de la parcelle ZA 39 située au lieu-dit Talné.

Ils souhaitent acquérir une partie du délaissé de chemin côté Nord-Ouest de leur propriété,

Le bureau municipal propose au Conseil Municipal :

- de vendre à Monsieur Pierre-Yves LE BRETON et Madame Ségolène KERDAVID une partie du chemin coté Nord-Ouest de leur propriété au prix de 7 € le m<sup>2</sup>, surface à définir suivant bornage,
- que les frais de géomètre et de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, autorise cette cession et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **Affaires foncières : acquisitions de terrains**

**réf : 2021\_03\_18\_012**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la création du nouveau lotissement Route de Keravelo, la Commune souhaite acquérir deux parcelles : ZK 096 partiellement et ZK 097

L'une de ces parcelles (ZK 096), d'une surface de 440 m<sup>2</sup>, appartient aux Consorts GUHUR (GUHUR Thérèse, GUHUR Jean-Paul, GUHUR Henri et LE TORIELLEC Marie-Thérèse).

Après échange avec les intéressés, Madame le Maire et le Bureau Municipal proposent aux propriétaires l'acquisition au prix de 20 € le m<sup>2</sup>.

Les frais de géomètre, de notaire, et les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, autorise cette acquisition et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **Affaires Foncières : Cessions de terrains**

**réf : 2021\_03\_18\_013**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la création du nouveau lotissement Route de Keravelo, la Commune souhaite acquérir deux parcelles : ZK 096 partiellement et ZK 097

La seconde parcelle ZK 097 propriété de Mme Marie-Thérèse GUHUR épouse LE TORIELLEC, d'une surface de 2 065 m<sup>2</sup>, serait cédée à la commune en contrepartie du détachement d'un lot de 400 m<sup>2</sup> maximum libre de droit à la propriétaire.

Ce lot sera viabilisé par la commune, les frais de géomètre, de notaire, et les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer et à autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après échange avec les intéressés, Madame le Maire et le Bureau Municipal proposent aux propriétaires l'acquisition au prix de 20 € le m<sup>2</sup>.

Les frais de géomètre, de notaire, et les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, autorise cette acquisition et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

#### Divers devis salles

réf : 202\_03\_18\_015

Dans le cadre des travaux de construction de la salle multisports et de la salle polyvalente, des devis ont été demandés pour la mise en place d'un self.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la société RIVOAL pour un montant de 24 598.07 € HT (ce devis sera réactualisé en fonction des besoins réelles du service) et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

#### Divers devis salles

réf : 2021\_03\_18\_016

Dans le cadre des travaux de construction de la salle multisports et de la salle polyvalente, un devis a été demandé à la société SDU (Sport & Développement Urbain) qui intervient pour la fourniture d'équipements sportifs, pour poser des protections sur les poteaux de l'ossature métallique (IPN) et les longrines, les croix, pour un montant de **10 666,40 € HT**.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la société SDU pour un montant de 10 666,40 € HT et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

#### Médiathèque du Golfe - pôle rouge

réf : 2021\_03\_18\_017

Dans le cadre de l'adhésion au pôle rouge des Médiathèques du Golfe, il est proposé le prêt d'exposition, de valise numérique de matériel, dont vous trouverez ci-joint la convention.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer cette convention.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

#### Aménagement des Abords école, salles : Attribution du marché

réf : 2021\_03\_18\_014

Dans le cadre du marché Aménagement des abords école, salles, Madame le Maire informe que le bureau municipal s'étant réuni le vendredi 19 février 2021 à 9h pour une présentation des offres, a retenu les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT DE L'OFFRE HT	COMMENTAIRES
LOT N° 01 Terrassement Voirie, Assainissement EP et EU	COLAS / VANNES	604 084,46 €	
LOT N° 02 Revêtements qualitatifs, plantations et mobiliers	ID VERDE / PLOEREN	195 362,06 €	Avec les 4 options
<b>TOTAL HT</b>		<b>799 446,52 €</b>	

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution des lots aux entreprises ci-dessus exposées dans le cadre du marché aménagement des abords
- autoriser Madame Le Maire à engager toute procédure et démarche relative à l'objet de la présente délibération et à signer tout document ou actes y afférents

Le Conseil Municipal, l'unanimité, valide les propositions ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 21:40

En mairie, le 25/03/2021

Le Maire

Martine LOHEZIC